

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2014
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 27

Conseillers absents - excusés : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Marc BARRON, David CARABIN.

Procurations : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX à Bertrand KLING

Secrétaire de séance : Jean-Marie HIRTZ

Date convocation : 5 décembre 2014

N°2014-118

Objet : Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de la cour du 7 avenue Thiers avec EPFL

Rubrique : 3.6

Rapporteur : Pascal PELINSKI

Par délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2014, Monsieur le Maire a été autorisé à signer une convention de mise à disposition temporaire concernant un terrain appartenant à EPFL.

Cette mise à disposition était prévue dans le cadre des travaux engagés dans la rue Sadi Carnot afin de permettre aux riverains du quartier de stationner leur véhicule suite à l'interdiction temporaire de stationner.

La parcelle sise au 7 avenue THIERS mise à disposition par EPFL a permis de créer une vingtaine de places de stationnement. La convention de mise à disposition a donc été proposée par EPFL pour que la ville puisse aménager un parking, ouvert au public dans la cour de la propriété.

Considérant le besoin « permanent » de stationnement au centre ville, la municipalité souhaite continuer à disposer de cette aire de stationnement,

Considérant que ce terrain fait partie de la réflexion menée dans le cadre de la requalification du site ELIS, et qu'il est libre de toute occupation,

Il est proposé de prolonger la mise à disposition du site jusqu'à l'aboutissement de la réflexion sur la reconquête de ce quartier.

Après avis favorable de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie le 16 octobre 2014, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à convention de mise à disposition du terrain sis 7 avenue Thiers avec EPFL.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention de mise à disposition du terrain sis 7 avenue Thiers.
- **PREND ACTE** que ladite convention fixe la mise à disposition du terrain jusqu'à la cession dudit bien.

 Le Maire,
Bertrand KLING.

The image shows a circular official seal of the Mairie de Malzeville, Meurthe-et-Moselle. The seal features a central emblem with a figure holding a staff and a cross, surrounded by the text 'MAIRIE DE MALZEVILLE' and 'Meurthe-et-Moselle'. A large, stylized signature in black ink is written over the seal and extends to the right, pointing towards the text 'Le Maire, Bertrand KLING.'.